

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **125 (1999)**

Heft 13/14

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée des délégués du 18 juin 1999

La première AD 1999 était avant tout placée sous le signe des nouveaux statuts de la SIA. Grâce à un ordre du jour remarquablement maîtrisé, l'assemblée a pu procéder au vote final dans les délais prévus et les nouvelles dispositions statutaires ont été acceptées à une confortable majorité.

Les délégués ont tout d'abord entériné la révision de la norme SIA 180 «isolation thermique et protection contre l'humidité dans le bâtiment». Afin de ménager suffisamment de temps à l'examen des nouveaux statuts, les points statutaires usuels ont donc été rapidement expédiés. Après la pénible situation qui avait prévalu à l'exposé de la situation financière catastrophique de la SIA lors de l'AD du 14 juin 1997, on mentionnera toutefois la bonne tenue des comptes 1998 qui, s'ils ont été acceptés pratiquement sans commentaires, bouclent tout de même avec un bénéfice net de 1,1 million (alors que le budget prévoyait un excédent de 79 000 francs seulement). Au vu de ces résultats prometteurs, le délégué Matter (section bernoise) a exhorté le comité directeur à prévoir la constitution de réserves, avant tout pour financer des projets novateurs.

Nouveaux statuts

Rappelons d'abord brièvement les événements qui ont conduit à la proposition de nouveaux statuts. Lorsque la Commission fédérale des cartels a imposé la modification de l'article 6 des (anciens) statuts et que le Modèle de prestations 95 a été présenté, des fractures et des contradictions en germe depuis un certain temps au sein de l'association sont apparues au grand jour. Après diverses péripéties, dont l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 novembre 1996 à Fribourg et le vote général qui a dû être répété, la Commission mandatée pour réfléchir à l'avenir de l'association et trouver une issue à la crise a élaboré un document «Vi-

sion» définissant la future organisation de la SIA, qui a été unanimement acceptée lors de l'AD du 14 novembre 1997. Le groupe de travail «Nouvelle orientation de la SIA» (GTN) a alors pris le relais pour en traduire les principes dans les faits et proposer une révision des statuts.

Débats

Pour l'essentiel, les nouveaux statuts apportent trois types de changements :

- une ouverture contrôlée de la SIA (nouvelles catégories de membres)
- deux nouveaux groupes professionnels («Technique/industrie» et «Sol/eau/air»)
- une redistribution des tâches et des compétences ainsi qu'une limitation du nombre des délégués.

Ces nouvelles dispositions statutaires ont fait l'objet d'un débat en deux temps. Une limitation préalable des temps de parole –limitées à cinq minutes par intervenant–, couplée à une direction des débats assurée par un président d'association neutre (Ueli Hirt) au bénéfice d'une expérience parlementaire, a permis d'éviter certains débordements constatés lors de précédentes assemblées, tandis que le système d'affichage électronique équipant la salle de l'Hôtel de Ville de Berne a contribué à accélérer les procédures de vote.

Après les débats préliminaires et l'acceptation de l'entrée en matière (144 voix contre 2), l'assemblée a procédé à l'examen de détail des nouveaux textes. Grâce à l'important travail préparatoire bénévolement fourni par leurs auteurs en collaboration avec le GTN et la direction de la SIA, les propositions et suggestions de diverses provenances préalablement soumises au Comité directeur avaient déjà fait l'objet d'une substantielle mise en forme, ce qui a également contribué à condenser les discussions.

Les débats n'en ont pas moins été vifs en ce qui concerne le type et la spécificité des dispositions qu'il

convient de faire figurer dans la charte statutaire d'une association. Les précisions apportées à ce propos par l'avocat et conseiller juridique Bruno Gutknecht se sont avérées fort utiles pour recentrer le débat. Cela étant, les questions relatives à l'admission de diplômés des HES à titre de membres individuels ou celles concernant l'attribution du label SIA à des entreprises partenaires ont tout de même fait l'objet de nombreuses interventions. Quant à la composition de la nouvelle autorité faîtière de l'association, nouvellement appelée «direction», elle n'a pu être abordée qu'après la tenue d'une consultation intermédiaire. Les discussions n'ont pas seulement fait apparaître de vieux clivages entre Suisse alémanique et Suisse romande, mais encore toute une série de fractures et de divisions entre groupes spécialisés et sections, membres et direction, ainsi qu'entre générations et spécialités professionnelles. Dans ce sens, il semble que la SIA paie le prix de son important effectif et du poids qu'il lui confère, par les difficultés qu'il y a à concilier la diversité des intérêts qu'elle représente.

Vote final

Confirmant toutefois le très large accord qui subsiste en faveur d'une SIA rassemblant différentes professions, le vote final s'est soldé par 107 voix positives contre 7 refus et 4 abstentions (qui ne comptent pas pour la majorité des deux tiers requise).

Après leur mise au net à l'issue de l'AD, les statuts seront encore soumis à un vote général cet été. La dernière intervention après leur acceptation par l'assemblée montre cependant que le débat n'est pas encore complètement clos: une représentante de la section vaudoise a en effet fait savoir qu'en vue du vote général, elle se réservait de présenter une nouvelle fois les propositions non retenues par l'AD, afin de permettre à l'ensemble les membres de la SIA de se prononcer à leur égard. *Martin Grether, SI+A*

135 nouveaux membres SIA

Au cours du premier semestre de l'année 1999, la SIA a accueilli 135 nouveaux membres; on trouvera ici les noms des nouveaux membres des sections romandes et tessinoises, à qui nous souhaitons la bienvenue, ainsi qu'aux nouveaux membres individuels à l'étranger.

Section fribourgeoise

Dousse Daniel, ing., Bulle
Kramp Adrian, arch., Marly

Section genevoise

Duboucoz Eric, Ing., Bernex
Graf Franz, Arch., Genève
Herbert Frank, Arch., Genève
Lorenzini Stephane, Arch.,

Grand-Lancy

Morand Thierry, ing.,

Chêne Bougères

Steiner Alain, Arch., Genève

Section jurassienne

Salomon Yannick, Ing., Porrentruy

Section neuchâteloise

Woeffray Bernard, Géog., Fribourg

Sezione Ticino

Abdul-Razzak Kasterian, arch.,
Viganello

Albertini Fernando, arch., Grono

Bazzi Michela, ing. civil, Lugano

Filippini Raffaele, ing. civil, Biasca

Ghiringhelli Chiara, arch., Zürich

Huber Robert, arch., Riva S. Vitale

Vitali Pietro, arch., Gentilino

Section vaudoise

Aeby Didier, géol., Bossonnens

Bonaudi Lorenzo, arch.,

Commugny

Cennini Marco-Paolo, arch.,
Lausanne

Chabod Frederic, ing. civil,
Saint-Legier

Della Casa Francesco, arch.,
Lausanne

Fehlmann Serge, arch., Morges

Fesselet Laurent, arch., Vevey

Fontolliet Marc, arch., Zürich

Marinov Marina, arch., Lausanne

Menthonnex Francois, géol.,
Lausanne

Pittet Jacqueline, arch., Lausanne

Puskas Andreas, ing. environne-
ment, Lausanne

Schumacher Ann, ing. civil,
Lausanne

Te Tearanel, arch., Lausanne

Vernay Olivier, arch., Lausanne

Vöchting Michael, arch., Vevey

Warnery Gilles, ing. civil, St. Sulpice
Section Valais

Abgottspon Pascal, arch., Visp

Bonvin Eric, ing., Sierre

Meilland Nicolas, arch., Martigny

Philippossian Frank, géol., Sion

Raad Salah, arch., Bramois

Etranger

Eidenbenz Michael, arch., Berlin

Fingerhuth Lisina, arch., Hong Kong

Hilberth Thomas, arch., Aarhus

Lüthi Michael, ing. civil, Singapore

Martin Oliver, arch., Roma

Rota Italo, arch., Milano

Spitaler Karl, arch., Bozen

Section vaudoise

Candidatures

M^{me} *Marielle Auberson Lenweiter*,
architecte dipl. EPFL en 1992, (Par-
rains M^{me} Claire Bertusi Jeanneret
et M. Luc Bovard)

M. *Frédéric Chabod*, ingénieur civil,
dipl. EPFL en 1998 (Parrains MM.

Georges Charotton et Pierre Bauer)

M. *Jacques Cordey*, physicien dipl.
UNIL en 1970, doctorat en 1998,
(Parrains MM. Tauno Jalanti et
Charles Weinmann)

M. *Cédric Cottier*, architecte dipl.
EPFL en 1998, (Parrains MM. Pierre
Gumy et Nicolas Tardin)

M. *Alain Desvignes*, ingénieur du
génie rural dipl. EPFL en 1997

(Parrains MM. Jean-Philippe Rey et
André Musy)

M. *Blaise Fleury*, Ingénieur civil dipl.
EPFL en 1996 (Parrains MM. Re-
naud Favre et Pierre Mivelaz)

M. *Yvan Guidoux*, ingénieur civil

Courrier

Les propos élogieux que m'a consacrés le professeur Badoux dans le N° 11 de la revue m'ont beaucoup touché et je tiens à l'en remercier très sincèrement. Certes, j'ai contribué à faire de IAS ce qu'il a été lors de mon départ, mais cela grâce aux innombrables collaborations dont j'ai bénéficié, en particulier au sein de la rédaction. Que

dipl. EPFL en 1996 (Parrains MM. **253**

Alexandre Gay et Jean-Pierre Varrin)

M^{me} *Viviane Keller*, architecte dipl.
EPFL en 1993, (Parrains MM. Chris-
tian Bridel et Jean-Lou Rivier)

M. *Pierre Rouault*, architecte dipl.
EPFL en 1989, (Parrains M^{me} Flo-
rence Kontoyanni et M. Lorenz Brä-
ker)

M. *René Simon*, architecte inscrit au
REG "A" en 1975, (Parrains : MM.

Jean Brugger et Daniel Desponds)

M. *Daniel Tabara*, ingénieur électri-
cien dipl. de l'Ecole polytechnique
de Bucarest, en 1987, doctorant à

l'EPFL. (Parrains MM Pierre-André
Chamorel et Luc Salperwyck)

M. *Claude Thomas*, ingénieur du
génie rural dipl. EPFL en 1994 (Par-
rains MM. Claude-Alain Vuillerat et

Jean-Luc Horisberger)

Nous rappelons à nos membres que
conformément à l'art. 10 des sta-
tuts de la section, ils ont la possibi-
lité de faire une opposition moti-
vée, *par avis écrit au comité de la*

section, dans un délai de 15 jours.
Passé ce délai, les candidatures ci-
dessus seront transmises au Comité
central.

Correctif

Dans la publication de la qualifica-
tion des entreprises de construc-
tion métallique selon la norme SIA
161/1, parue dans IAS N° 12/99,
l'entreprise suivante ne figurait
pas sur la liste «Certificat d'exploita-
tion S1 selon la norme SIA
161/1: Registre du secrétariat gé-
néral de la SIA»:

Joh. Fehr & Söhne AG, 8454 Buchberg
Validité 31.10.2001

celles et ceux qui m'ont accompa-
gné au long des vingt-six dernières
années me m'en veillent pas si
leur nombre empêche que je les
nomme ici.

Il y a toutefois une lacune que je
tiens à combler. En 1990, Sigfrido
Lezzi rejoignait les rangs de la ré-
daction pour y assumer la rubrique
d'architecture, le conseil d'adminis-

Fin de la partie
rédactionnelle

tration de la SEATU ayant accepté d'y consacrer un mi-temps et choisi l'architecte EPFL-SIA genevois Lezzi au terme d'une évaluation approfondie. Désormais, un domaine trop souvent traité en parent pauvre a été l'objet d'une attention soutenue, dont les résultats ne se sont pas fait attendre. Outre la large fenêtre qu'il a ouverte sur le monde de l'architecture, Sigfrido Lezzi a marqué la présentation de *IAS* de son empreinte. L'image traditionnelle et quelque peu vieillie datant de 1979 a fait place en 1992 à un layout original et moderne, mais sans excès, qui a trouvé un large consensus parmi le lectorat fortement individualiste de la revue.

Il suffit de parcourir les numéros à partir de 1992 pour constater que l'architecture y a trouvé une place

privilegiée, davantage il est vrai par la qualité des contributions que par le volume, ce dernier étant limité par les contraintes économiques de ces dernières années.

Assez abruptement, le directeur d'édition a mis fin à cette collaboration en décembre dernier. Je regrette que cela n'ait pas été l'occasion d'exprimer la reconnaissance due à Sigfrido Lezzi pour son apport stimulant à la revue. C'est pourquoi j'aimerais exprimer ma gratitude pour une collaboration enrichissante, souvent provocante – on sait qu'ingénieurs et architectes, voire même architectes entre eux, ne parlent pas toujours la même langue – et pour tout ce qu'il m'a personnellement apporté, tant dans le domaine de l'architecture que dans celui du difficile exercice de cette profession. Comment

ne pas relever les collaborations de qualité qu'il a su susciter pour *IAS*? Le bilan des huit ans de son appartenance à la rédaction de la seule revue pluridisciplinaire de niveau universitaire de Suisse romande mérite que le départ de Sigfrido Lezzi ne reste pas furtif.

Je le remercie très sincèrement de sa collaboration et lui présente mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière, sur la lancée notamment des succès obtenus dans divers concours.

Enfin, je me réjouis de constater que l'équipe rédactionnelle actuelle présente les qualités et bénéficie des moyens de poursuivre ce qui a été ma vocation, soit de faire de *IAS* la vitrine constamment améliorée et le forum des professions d'ingénieur et d'architecte.

Jean-Pierre Weibel

Tableau des concours

Organisateur et renseignements	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Glaris (Fax +41 55 640 66 10)	Centre pour personnes âgées (CP 2 degrés)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	24 septembre 99 (26 juillet 99)	
Nouveaux dans cette liste				
Commune d'Oberdorf (BL)	Agrandissement de l'école secondaire (CP 2 degrés)	Architectes suisses, selon accord AIMP	8 octobre 99 (31 juillet 99)	
Commune d'Arbon (TG) Schmiedgasse 6, 9320 Arbon	Ecole de degré supérieur (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	25 octobre 99 (21 juillet 99)	
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Agrandissement de la clinique psychiatrique universitaire (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	2 octobre 99 (30 juillet 99)	
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Requalification d'un immeuble Ausstellungstr. 100 (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	13 septembre 99 (13 août 99)	
Centre de cure thermale de Merano (I) tél. +39 0471 262 161	Restructuration d'un centre thermal (CP)	Architectes de l'UE, de Suisse, du Liechtenstein et de Norvège selon accord OMC	5 novembre 99 (dès le 21 juin)	

Exposition

Sujet ou titre	Lieu	Organisateur ou renseignements	Date
Concours CO La Gruyère	Espace Gruyère, rue de Vevey 74-80, Bulle	Heures d'ouverture: 17h00-20h00; 14h00-18h00 le week-end	5 - 18 juillet 99

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou IIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.